



nombre de jours remuneres pour deces de l'epouse

Par foignant, le 05/12/2012 à 22:00

combien de jours beneficie un employe en restauration pour le deces de son epouse?
4 jours lui ont ete retires en conges payes

Par P.M., le 05/12/2012 à 22:25

Bonjour,

Cela dépend de la Convention Collective applicable si elle est plus favorable que l'[art. L3142-1 du Code du Travail](#) :

[citation]Tout salarié bénéficie, sur justification et à l'occasion de certains événements familiaux, d'une autorisation exceptionnelle d'absence de :

4° Deux jours pour le décès du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité[/citation]